

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9531**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Photographe professionnel

Nouvel intitulé : Photographe professionnel(le)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole Technique Pivée de photographie, de multimédia et d'infographie (ETPA Auzeville Tolosane)	Directeur de l'ETPA

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323t Réalisation du service : montage, éclairage, prise de vue et prise de son

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le photographe professionnel exerce son activité en tant que travailleur indépendant et/ou en tant que salarié. A ce titre ses activités se déclinent comme suit :

- Rayonnement personnel : constitution d'un book professionnel déclinant ses aptitudes professionnelles, participation à des manifestations culturelles et artistiques
- Commerciales (démarche marketing et constitution d'un fichier clients (agences dans le domaine de la communication, de la mode, de la presse nationale et internationale).
- Production en studio ou en extérieur (reportage) qui se décline en 3 étapes :
 - une première étape de postproduction durant laquelle il va devoir scénariser sa prise de vue, effectuer un travail de repérage, constituer son équipe et d'embaucher du personnel, réserver du matériel technique et obtenir les autorisations le cas échéant.
 - une deuxième étape de production durant laquelle il va procéder aux prises de vue (en studio ou en extérieur)
 - une troisième étape de postproduction durant laquelle il va devoir trier et choisir ses productions et travailler avec un laboratoire pour le développement des ses images.

Ses activités impliquent également qu'il doit :

- Procéder à une veille artistique et technique permanente au vue des évolutions constantes dans ce domaine (participation à des expositions, festivals, manifestations culturelles, lectures de revue spécialisées, contact avec des professionnels, etc...).
- Des connaissances en gestion comptable.
- Des connaissances en droit d'auteur et droit à l'image.

Pour ce faire, les compétences attestées tourneront autour de la capacité de :

- Construire un scénario pour la préparation des ses prises de vue.
- Maîtriser une démarche marketing et commerciale.
- Avoir une maîtrise totale des techniques de prises de vue pour un travail libre ou imposé en studio et/ou en extérieur.
- Avoir la maîtrise du travail de développement et traitement de l'image (tri des images, classement et édition).

L'objectif étant la réalisation et la promotion d'un book professionnel en vue de la constitution d'une clientèle et d'une reconnaissance du monde professionnel.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Photographie.

Très divers dans tous les métiers de l'image et les domaines de l'art et de la culture.

Photographe indépendant - Artiste - Photographe salarié d'une entreprise ou institution publique - Photographe dans l'édition ou la presse - Enseignement.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1201 : Photographie

E1306 : Prépresse

E1203 : Production en laboratoire photographique

L1505 : Image cinématographique et télévisuelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

A travers un contrôle continu et des mises en situations professionnelles chaque étudiant est évalué sur ses compétences en matière de :

- Créativité artistique et culturelle.
- Capacité de scénarisation et mise en scène.
- Productions photographiques en studio et en reportage (nature morte, portrait, architecture,...) sur la base de thèmes libres et de thèmes

imposés en respectant un cahier des charges.

- Valorisation du travail artistique (mise en forme d'un book professionnel).
- Traitement des images (développement, retouche, éditing, classement)
- Capacités commerciales.
- Capacités en droit d'auteur et droit à l'image.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Photographe, Grand reporter Travailleur indépendant. Photographe à l'Agence Vue. Artiste. Travailleur indépendant. Responsable clientèle dans un laboratoire Salarié. Enseignant. Responsable des études en prise De vue (ETPA). Photographe auteur. Travailleur indépendant. Photographe. Travailleur indépendant.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Photographe, Grand reporter Travailleur indépendant. Photographe à l'Agence Vue. Artiste. Travailleur indépendant. Responsable clientèle dans un laboratoire Salarié. Enseignant. Responsable des études en prise De vue (ETPA). Photographe auteur. Travailleur indépendant. Photographe. Travailleur indépendant.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Photographe, Grand reporter Travailleur indépendant. Photographe à l'Agence Vue. Artiste. Travailleur indépendant. Responsable clientèle dans un laboratoire Salarié. Enseignant. Responsable des études en prise De vue (ETPA). Photographe auteur. Travailleur indépendant. Photographe. Travailleur indépendant.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	Photographe, Grand reporter Travailleur indépendant. Photographe à l'Agence Vue. Artiste. Travailleur indépendant. Responsable clientèle dans un laboratoire Salarié. Enseignant. Responsable des études en prise De vue (ETPA). Photographe auteur. Travailleur indépendant. Photographe. Travailleur indépendant.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2010 publié au Journal Officiel du 10 avril 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Photographe professionnel" avec effet au 10 avril 2010, jusqu'au 10 avril 2015.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.etpa.com

Lieu(x) de certification :

Ecole Technique Pivée de photographie, de multimédia et d'infographie (ETPA Auzeville Tolosane) : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne (31) [Toulouse]

ETPA

7, rue Eugène Labiche

31200 TOULOUSE

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ETPA Toulouse

Historique de la certification :

Etablissement d'enseignement supérieur en photographie depuis 1974.

Certification suivante : [Photographe professionnel\(le\)](#)